

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15](#)
(18)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à René Goblet, 12 janvier 1877](#)

Jean-Baptiste André Godin à René Goblet, 12 janvier 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)

Collation5 p. (190r, 191r 192v, 193r, 194v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à René Goblet, 12 janvier 1877, consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49199>

Copier

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[12 janvier 1877](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Goblet, René \(1828-1905\)](#)

Lieu de destinationAmiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. René Goblet considère que la répartition de la licitation défendue par Godin, 5/7e pour lui et 2/7e pour la communauté, est exagérée. Godin

prend en compte l'observation de Goblet ; il se range à son avis et à celui de Tisserant sur la répartition, même si c'est le travail de toute son existence qui est en question. Godin évalue les conséquences financières d'une répartition 2/6e pour la communauté et 4/6e pour lui, et demande à Goblet de lui faire part de sa décision sur la répartition à proposer. Dans le post-scriptum, il annonce qu'il envoie à Delpech le plan, que la note jointe commente. La dite note distingue les bâtiments teints en carmin (construit après 1863), les bâtiments en gris (dont l'affectation n'a pas changé depuis leur construction) et les bâtiments en rose (servant d'ateliers et de magasins provisoires puis convertis en ateliers) ; elle précise que le sol des ateliers est pavé de ciment, que des voies de chemins de fer traversent tous les ateliers, et que des conduites de gaz permettent d'éclairer chaque ouvrier par un bec.

Notes Godin joint à sa lettre une « Note explicative du plan envoyé à M. Globet », copiée sur les folios 193r et 194v.

Mots-clés

[Construction](#), [Dessin](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) – Familistère : usine](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Guise le 18 Janvier 1877

Cher Monsieur Goblet,

Vous me dites que les cinq septièmes pour ma part dans la licitation et deux septièmes pour la communauté sont parais-
sent exagérés. Il faut bien que je tienne
compte de ces impressions; lorsque elles parais-
sent chez ceux qui sont chargés de mes intérêts,
à plus forte raison doivent-elles se présenter
à l'esprit des juges, et pourtant, remarquez-le,
j'abandonne le travail de toute mon existence,
et si la malheureuse guerre de 1870 dont j'ai
supporté toutes les charges et tous les inconve-
nients n'était pas survenue, ce ne seraient
pas cinq septièmes qui se justifieraient
à mon égard, mais environ le double.

Quoi qu'il en soit, j'ai hâte d'en finir
d'une situation semblable, et je ne puis me
refuser à en chercher les moyens s'ils en
deviennent nécessaires pour moi.

Je tiens donc pour bonnes les conditions
que vous avez prises avec M. Bissonnet.

Je vous fais seulement observer que
le 4^e pour M^{rs} Gadin de la mise à prix
à trois millions trois cent 488.000^{fr}, le

$\frac{1}{2}$ de 1 millions serait 500.000 francs; les proportions sont donc gardées dans les mises à prix que vous avez adoptées.

Supposons que vous proposiez de réduire la proportion au $\frac{1}{6}$ ou au $\frac{1}{8}$: le $\frac{1}{6}$ sera 500.000 francs sur la mise à prix de trois millions, près de cent mille francs de plus à l'avantage de M^{ad}^e Jacin.

Les calculs de M. Bissierant prenant pour terme de comparaison les bénéfices de l'exercice courant sont encore plus avantageux pour M^{ad}^e Jacin, ils élèveraient de 200 à 300 francs ce qui lui donnerait en principal, sur la mise à prix de trois millions, 500.000 francs.

Plus d'un quart en plus que les proportions posées dans les conclusions que vous avez arrêtées avec M. Bissierant.

150 à 150 mille francs ne vous paraître une grosse affaire dans une liquidation aussi importante, mais il ne faut pas perdre de vue que c'est surtout si la mise à prix s'élève par des accidents, que l'augmentation des proportions devient désastreuse pour moi, parce que les capitaux de M^{ad}^e Jacin s'augmentent proportionnellement des intérêts dans un cas comme dans l'autre.

Je vous prie donc de peser mûrement
toutes ces choses, et de me dire à quel parti
vous vous arrêtez quant au minimum
que vous comptez admettre devant la cour
pour la proportion de la première
alternative ?

Je m'en remets avec confiance à
votre sagesse et à votre talent pour cette
affaire ; M. Cisarant du reste, m'a
déjà témoigné que vous vous en étiez
occupé tous les points importants.

Veuillez agréer, cher Monsieur,
l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Dorval

P.S. Le plan pour lequel je joins à cette
lettre une note particulière est envisagé
comme papier d'affaires depuis moi à
M. Delpech.

1^{re} explication du plan envoyé à M. Goblet.

En 1857, mon établissement se bornait à la maison d'habitation qui touche à la rue et au bloc des ateliers qui se trouvent à gauche en entrant dans la première cour de l'usine.

Toutes les autres constructions ont été édifiées après l'année 1857, et n'ont été achevées qu'en 1862, à l'exception de celles peintes en carmin qui ont été construites après 1863.

Les constructions marquées d'une teinte neutre grise ont reçu, aussitôt leur achèvement, l'affectation qui leur est encore aujourd'hui.

Les constructions marquées d'une teinte rose servaient en 1863 d'ateliers et de magasins provisoires pour les produits et pour réserver le matériel de fonderie, en attendant l'établissement définitif des ateliers et magasins en projet pour l'achèvement de l'usine. Quand les ateliers et magasins indiqués par une teinte carmin furent établis, tous les bâtiments à teinte rose furent pourvus de

machines-outils et convertis en ateliers d'industrie.

La surface de tous ces ateliers et des autres ateliers de montage et de construction, a été pavée de ciment pour la facilité de la fabrication et de la production.

Des chemins de fer pour transporter les produits ont été établis dans toutes les parties de ces ateliers; des conduites de gaz ont été montées pour donner un bec à chaque ouvrier, et tout a été organisé dans les constructions nouvelles pour un bon et définitif aménagement, pour l'économie de la main d'œuvre dans la production et pour un classement facile de toute la fabrication.